

CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 16 septembre 2013
COMPTE RENDU

L'an deux mille treize, le 16 Septembre, à vingt heures quarante cinq minutes, le Conseil Municipal de JOUY-EN-JOSAS, légalement convoqué le 10 Septembre 2013, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jacques BELLIER, Maire.

Présents : Marie-Hélène AUBERT, Ludovic JAMET, Gilles CURTI, Catherine GAUCHER, Pierre NARRING, Véronique VERLAINE, François BRÉJOUX, Jean-Louis RÉALÉ, Gabrielle TIMBERT, Christophe BROSTEAUX, Anne-Sixtine AUSSEDAT, Aylic LECONTE, Jean-François POURVIN, Nadine GUÉRIF, Daniel VERMEIRE, François SABATIER, Colette GRANGIER, Jean-Paul RIGAL, Nathalie AZAIS, Jean-Pierre ALIX, Grégoire EKMEKDJE

Absents représentés :

Frédérique KIBLER, représentée Pierre NARRING,
Christine LE DU, représentée par Catherine GAUCHER,
Geneviève GIRARD, représentée par François BRÉJOUX,
Virginie BACLE, représentée par Ludovic JAMET,
Luc MEFFRE, représenté par Gilles CURTI

Absents :

Marie-Christine PAYEN,
Michel FRIESS

ORDRE DU JOUR

- Appel nominal des Conseillers Municipaux
 - Nomination d'un secrétaire de séance
 - Approbation du compte-rendu de la réunion du 1^{er} juillet 2013
-
1. Demande de subvention exceptionnelle (Réserve Parlementaire) pour les travaux de rénovation du vieux Moulin
 2. Crèche parentale du Parc de Diane : Convention de financement avec l'association PERA, Avenant au Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF
 3. Modification de l'organisation des classes de découverte
 4. Modification de l'activité « Gym Séniors » - Tarif complémentaire
 5. Conseil Municipal des Jeunes : Bilan d'activités, modification de la composition
-
- Décisions
 - Affaires diverses

Le Maire ouvre la séance et nomme Aylic LECONTE Secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aylic LECONTE procède à l'appel nominal des Conseillers Municipaux.

Le Maire demande aux membres présents s'ils souhaitent faire des commentaires ou apporter des modifications au compte-rendu de la séance du 1^{er} juillet 2013.

En l'absence d'observations, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Le Maire présente globalement l'ordre du jour en précisant que la première délibération a été déterminante dans la programmation avancée du Conseil Municipal.

1 - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE (RÉSERVE PARLEMENTAIRE) POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DU VIEUX MOULIN

Le Maire expose le premier point de l'ordre du jour du Conseil Municipal et reprend les grandes lignes du rapport de présentation :

Dans le cadre de sa « réserve parlementaire », Madame Marie-Annick DUCHÊNE, Sénatrice des Yvelines, a proposé d'attribuer à la Ville de Jouy-en-Josas une subvention exceptionnelle pour des travaux dont la nature restait à déterminer en concertation avec la mairie.

Le montant de cette subvention est fixé à 20 000 €.

La première proposition faite, qui concernait le « Skate Park », a tout de suite recueilli l'adhésion de la Sénatrice.

Le phasage et l'avancement des travaux n'a malheureusement pas permis de continuer dans cette voie et il a été convenu de reporter cette contribution sur l'aménagement de la future médiathèque et du PIJ qui concerne également la jeunesse.

Il est rappelé que le coût de cet aménagement s'élève à 537 560 € TTC.

Le Maire précise que la Sénatrice a fait spontanément la démarche vers Jouy-en-Josas en juin dernier car elle souhaitait attribuer une partie de sa réserve parlementaire au profit d'une structure pour les jeunes. Il ajoute que le dossier a été transmis au Ministère de l'Intérieur en juillet dernier, et qu'il faut officialiser à présent cette demande par une délibération du Conseil Municipal.

D'autre part, le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Ville a déjà bénéficié des « réserves parlementaires » de Gérard LARCHER, Catherine TASCA, Bernadette DUPONT et Valérie PÉCRESSE, qui ont ainsi témoigné de l'intérêt qu'ils portaient à la ville de Jouy-en-Josas.

François SABATIER considère que les réserves parlementaires devraient être supprimées car, à son avis, elles sont d'un autre âge et n'ont leur place ni dans une société moderne ni dans un état démocratique comme la France. Il annonce que c'est pour cette raison qu'il s'abstiendra sur cette délibération.

Aucun autre commentaire n'étant apporté, le Maire lit la délibération :

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE (RÉSERVE PARLEMENTAIRE) POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DU VIEUX MOULIN

Le Conseil Municipal,

Vu la possibilité de solliciter auprès de Madame Marie-Annick DUCHÊNE, Sénatrice des Yvelines, une subvention exceptionnelle, dans le cadre de sa réserve parlementaire, pour les travaux de rénovation intérieure du Vieux Moulin, 4 Rue Oberkampf,

Vu les projets de travaux concernant ce bâtiment,

DÉCIDE de réaliser en 2013 et 2014 les travaux de rénovation intérieure du Vieux Moulin pour la nouvelle bibliothèque-médiathèque, dont le coût prévisionnel est de 449 464.88 € HT (537 560.00 € TTC).

SOLLICITE auprès de Madame Marie-Annick DUCHÊNE, Sénatrice des Yvelines, l'attribution, dans le cadre de sa réserve parlementaire, d'une subvention exceptionnelle de 20 000 € au titre de ces travaux,

S'ENGAGE à ne pas entreprendre les travaux avant notification de la subvention et à financer la part restant à la charge de la ville.

Délibération adoptée par 22 Voix Pour, 5 Abstentions (François Sabatier, Colette Grangier, Nathalie Azaïs, Jean-Pierre Alix, Grégoire Ekmekdje).

François SABATIER demande à quoi correspond le montant attribué (20 000 €) par rapport au volume global de la réserve parlementaire dont dispose Madame Marie-Annick DUCHÊNE.

Le Maire répond qu'il ne dispose pas d'information précise à ce sujet mais, souligne que ce montant de 20 000 € représente une somme conséquente par rapport aux autres attributions de même type, dont la ville a bénéficié les années passées.

Marie-Hélène AUBERT précise que les dotations permettent de financer les investissements des collectivités territoriales ou de soutenir une association d'intérêt général. Elle cite l'exemple de Valérie PÉCRESSÉ qui a alloué une subvention de 3000 € au fonctionnement d'une association de Jouy-en-Josas.

Daniel VERMEIRE ajoute qu'il n'y a pas de critères précis quant à la répartition des dotations et aux montants attribués. Ludovic JAMET précise que la répartition des crédits entre chaque parlementaire est effectuée au sein du groupe auquel il appartient.

Aucune autre question n'étant posée, le Maire annonce le deuxième point de l'ordre du jour, et donne la parole à Gabrielle TIMBERT.

2 - CRÈCHE PARENTALE DU PARC DE DIANE

- **CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION PERA**
- **AVENANT AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AVEC LA CAF**

Gabrielle TIMBERT expose le deuxième point de l'ordre du jour du Conseil Municipal et reprend les grandes lignes du rapport de présentation :

Dans le cadre du développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants, un nouveau projet est en train de voir le jour.

La Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines (CAFY) soutient cette démarche, par le biais du Contrat Enfance et Jeunesse, en apportant une aide financière pour la création de nouvelles places.

Le 4 février dernier, un premier avenant à ce contrat a été voté pour la réservation de 5 places au sein de la crèche inter-entreprise « les petits Chaperons Rouges » qui a ouvert en septembre 2012 dans le quartier des Metz.

Dans le cadre du nouveau projet, objet du présent dossier, le Conseil Municipal a voté le 22 avril 2013 une délibération prévoyant l'aménagement de l'ancienne salle périscolaire du Parc de Diane, en un local permettant d'accueillir la crèche parentale (« les Crabouillages ») gérée par l'Association PERA, implantée à Saclay.

Il convient à présent d'établir la convention partenariale pour la réservation de 5 berceaux, pour une période de 3 ans, ainsi que l'avenant au Contrat Enfance et jeunesse avec la CAF des Yvelines pour le financement de ces berceaux supplémentaires.

Le coût de cette réservation s'élèvera pour le budget communal, à 3 910 € par an pour un enfant accueilli 5 jours par semaine et, à 3 128 € pour un accueil de 4 jours par semaine. Si les 5 places réservées par la Ville fonctionnent sur 5 jours, le coût global annuel s'élèverait à 19 550 €.

Pour mémoire, l'association versera à la Ville un loyer de 1 200 € par mois, soit 14 400 € par an.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer ces différents documents.

Le Maire rappelle que la crèche est aménagée dans l'ancien local périscolaire, près du bâtiment des logements, et que le périscolaire se situe désormais au sein de l'école élémentaire du Parc de Diane. Il ajoute que l'Association PERA prendra possession de lieux vers la mi-octobre, permettant ainsi d'apporter un troisième point d'accueil de la petite enfance sur le territoire de la commune.

Aucune question n'étant posée, le Maire demande à Gabrielle TIMBERT de lire la première délibération :

CRÈCHE PARENTALE DU PARC DE DIANE – CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION PERA

Le Conseil Municipal,

Considérant le besoin en mode de garde pour la petite enfance constaté sur la commune,

Considérant l'implantation sur la ville d'une crèche parentale gérée par l'association PERA « Les Crabouillages »,

Considérant l'opportunité de bénéficier de places dans cette structure,

Considérant la nécessité pour garantir la sécurité financière de la structure que la ville s'engage en réservant 5 berceaux pour les enfants Jovaciens,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de financement et de réservation de places au sein de la crèche parentale PERA « Les Crabouillages »,

AUTORISE le Maire à signer cette convention,

DIT que les crédits afférents à la réservation de ces places en crèche sont inscrits au budget communal 2013 et seront inscrits sur les budgets des années à venir, pendant la durée de validité de la convention,

DÉSIGNE Gabrielle TIMBERT pour siéger au Conseil d'Administration de l'Association.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Gabrielle TIMBERT lit la deuxième délibération :

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES – RENOUELEMENT DU CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE

Le Conseil Municipal,

Vu ses délibérations en date du 26 juin 2000, autorisant la signature du Contrat Enfance et du Contrat Temps Libre,

Vu sa délibération du 17 décembre 2011 autorisant la signature du Contrat Enfance et Jeunesse,

Vu sa délibération en date du 28 novembre 2011 autorisant le maire à renouveler le Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2011 / 2014,

Vu sa délibération en date du 4 février 2013 autorisant le Maire à signer l'avenant n° 2012-1 pour la réservation de 5 berceaux auprès de la Société LPCR,

Vu sa délibération précédente décidant de réserver 5 berceaux dans la crèche parentale « Les Crabuillages », gérée par l'association PERA,

Considérant la possibilité d'intégrer au contrat Enfance et Jeunesse le soutien financier résultant de la réservation de ces 5 berceaux supplémentaires,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire à signer l'avenant n° 2 au Contrat Enfance et Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines,

DIT que l'encaissement des recettes versées sera imputé au crédit prévu à cet effet au budget communal.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le Maire annonce le troisième point de l'ordre du jour, et donne la parole à Catherine GAUCHER.

3 - MODIFICATION DE L'ORGANISATION DES CLASSES DE DÉCOUVERTE

Catherine GAUCHER reprend le rapport de présentation :

La ville propose à chaque école élémentaire de financer une classe de découverte (ou classe d'environnement) par groupe scolaire et par an. Ce financement repose jusqu'à présent sur le principe d'un montant alloué de 56 € par enfant et par jour, pour une classe.

Depuis plusieurs années, il a été constaté des difficultés récurrentes dans l'organisation des classes de découverte des écoles élémentaire de la Ville:

- Disparité des projets présentés par les écoles,
- Contrainte de l'enveloppe financière et de son attribution,
- Contraintes des procédures de marché public.

Suite à plusieurs réunions de la commission scolaire, il a été émis la volonté de rechercher des solutions afin de faciliter l'organisation des classes de découverte.

Un des principaux objectifs de cette réforme est de donner plus d'autonomie aux écoles en leur transférant l'organisation de ces séjours, la Ville attribuant une subvention en fonction des projets présentés.

Après consultation des directrices d'écoles et des membres de la commission scolaire de la Ville, il est proposé de retenir les principes suivants :

- Versement d'une subvention au choix de chaque école de 25€/enfant/jour ou 200 €/enfant/séjour,
- Le montant de cette subvention est plafonné à 4 500 € par école,
- Participation des familles en fonction de leur quotient familial en utilisant la méthode de calcul établie par le Conseil Municipal en Juin 2012,
- Une enveloppe globale de 1 500 € est allouée pour compenser les effets de l'application du quotient familial,
- Le séjour doit avoir une durée variant de 5 à 10 jours,
- Le coût global du séjour ne doit pas excéder 100 €/jour/enfant ou 800 €/enfant/séjour.

La subvention sera versée après validation du projet. Celui-ci devra être accompagné d'un plan de financement du séjour. Des subventions extérieures peuvent bien évidemment être incluses à l'initiative des établissements. Le service scolaire pourra être sollicité pour le montage des projets.

Le montant de ces subventions sera inscrit au budget primitif 2014 au chapitre 65. En contrepartie, les dépenses inscrites au chapitre 011, ainsi que les recettes liées à la facturation aux familles seront supprimées.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces modifications de l'organisation des classes de découverte.

Le Maire complète et précise qu'auparavant, la Ville consultait elle-même les prestataires pour l'organisation des séjours et passait des commandes en essayant de répondre à deux objectifs contradictoires : la tenue d'un budget, aussi bien pour la commune que pour les parents, et les souhaits des enseignants d'aller toujours plus loin, donc à un coût plus élevé. Il ajoute, qu'avec l'accord des Directrices, il a été décidé d'allouer une somme équivalente à chacun des groupes scolaires élémentaires avec une enveloppe complémentaire permettant de compenser les disparités éventuelles liées au quotient familial.

Catherine GAUCHER souligne que cette enveloppe permettra aux écoles d'être plus autonomes et de bâtir elles-mêmes leur projet, tout en bénéficiant d'une aide de la mairie dans certaines limites.

Le Maire ajoute que la Ville défend avant tout l'intérêt des parents afin d'éviter toute dérive. Il précise également que cette mesure est définie à coût constant pour le budget de la Ville.

François SABATIER demande ce que comprennent les 800 €/enfant/séjour.

Catherine GAUCHER répond que cela englobe le transport, l'hébergement et les repas, les activités et l'encadrement par des animateurs.

François SABATIER évoque une économie de temps pour le personnel municipal par rapport à la gestion de tels dossiers.

Catherine GAUCHER confirme que le montage des dossiers d'appel d'offres, l'étude des propositions et la logistique demandent un travail important pour arriver à satisfaire tout le monde.

Jean-Paul RIGAL approuve ces classes de découverte. Il souhaite que ces séjours soient bien inscrits dans un projet pédagogique.

Catherine GAUCHER répond que c'est bien le cas.

Par ailleurs, il cite un exemple récent dont il a eu connaissance : le séjour n'a pas pu être organisé du fait du refus d'un seul parent d'envoyer son enfant en classe de découverte. Il se demande si cela a été imposé par la Directrice ou par le règlement intérieur.

Catherine GAUCHER répond que la réalité est un peu différente, et que des séjours peuvent être annulés pour des raisons diverses. Cependant, si des parents rencontrent des difficultés financières, des aides peuvent être attribuées. Elle ajoute qu'il y a une réelle volonté de la part des institutrices de monter un projet pédagogique avec leur classe, mais, que des contraintes personnelles ne le permettent pas toujours.

Le Maire précise que la délibération vise à responsabiliser davantage les Directrices et institutrices, et qu'elles devront signifier clairement leur engagement ou non dans le projet proposé.

En réponse à une question de François SABATIER, Catherine GAUCHER explique que le projet est proposé lors du Conseil des Maîtres. Elle ajoute que les institutrices s'arrangent entre elles et qu'il est arrivé que deux classes, de deux écoles différentes, fassent le séjour ensemble.

François SABATIER demande des exemples de thèmes de classes de découverte.

Nathalie AZAÏS et Catherine GAUCHER répondent que les projets peuvent porter aussi bien sur une destination que sur un thème particulier (étude d'un animal par exemple).

Le Maire et Ludovic JAMET insistent sur l'intérêt de la socialisation et de la vie en dehors de la famille pendant quelques jours, que permettent les classes de découverte. Ludovic JAMET ajoute que ces séjours sont centrés sur l'autonomie de l'enfant, et une préparation à l'entrée dans les classes supérieures.

Colette GRANGIER trouve dommage que ces classes de découverte soient liées au bon vouloir de l'institutrice, et que ce ne soit pas la même tranche d'âge qui parte chaque année afin que tous les enfants puissent profiter de ces séjours.

Le Maire précise que la mairie a quand-même des limites dans son intervention auprès des écoles. Il ajoute qu'il lui paraît plus simple que les Directrices et les institutrices gardent la responsabilité de leurs choix. D'autre part, il attire l'attention sur le fait que les parents peuvent intervenir et persuader les institutrices d'organiser un séjour découverte pour leurs enfants.

Aylic LECONTE et Grégoire EKMEKDGE demandent, dans le cas où une école n'organise pas de classes de découverte, si l'enveloppe peut être répartie entre les autres établissements.

Le Maire répond que cela a été fait une année. Au regard de la tension que cela a suscitée, il a été décidé que chacun des groupes scolaires prendrait encore une fois ses responsabilités quant à l'utilisation ou non de cette subvention.

Jean-Paul RIGAL émet le souhait que l'organisation des classes de découverte ne nuise pas aux activités de type piscine.

Le Maire répond que jusqu'à présent, il n'y a jamais eu de conflit budgétaire à ce sujet.

En réponse à une question de Christophe BROSTEAUX, Catherine GAUCHER explique la façon dont seront faits les choix, le montage et la tarification des classes de découverte.

Catherine GAUCHER ajoute que c'est l'école elle-même qui contractera avec le prestataire, facturera les familles et encaissera les sommes versées.

Christophe BROSTEAUX conteste le fait que les Directrices d'école disposent d'informations sur les revenus des familles. Nadine GUÉRIF et Jean-Paul RIGAL partagent ce point de vue.

Le Maire répond que les familles ne sont pas obligées de déclarer leurs revenus. Seules celles qui veulent bénéficier d'une subvention complémentaire après l'application du quotient familial, les déclarent. Il précise que les Directrices sont priées de garder ces informations confidentielles.

Catherine GAUCHER complète en disant que les Directrices d'école n'auront pas les avis d'imposition des familles. C'est le Service Financier de la mairie qui fera les calculs pour le compte de chaque établissement.

Jean-Pierre ALIX suggère de dissocier à ce moment là, la facturation et l'encaissement de l'inscription.

Le Maire souligne qu'il faut maintenir le principe de gestion par les écoles car elles ont les moyens et la capacité de le faire.

Grégoire EKMEKDJE revient sur la répartition de la subvention en faveur des écoles. Il souhaiterait que, si une classe ne peut pas être montée par une école, les autres établissements puissent bénéficier de l'enveloppe non utilisée afin que cela profite à un maximum d'enfants jovaciens.

Le Maire précise qu'un choix doit être fait, à savoir : soit, la mairie opte pour la décentralisation en apportant son aide aux Directrices d'école dans la gestion de ces séjours (ce qui permet de délester les services municipaux, d'une part, et de responsabiliser les directrices, d'autre part, avec une obligation déontologique de discrétion envers les familles qui déclarent leurs revenus), soit, la mairie gère tout et attribue l'enveloppe suivant les opportunités et d'une manière flexible et adaptée. Le Maire confirme que la proposition faite ce soir au Conseil Municipal se veut résolument décentralisatrice et responsabilisatrice. Il ajoute qu'il ira dans cette direction à chaque fois qu'il trouvera des personnes capables de prendre la responsabilité d'une activité.

François SABATIER suggère qu'une école qui n'organise pas de séjour durant telle période scolaire, puisse reporter la subvention sur l'année suivante.

Le Maire souhaite, pour le budget de la Ville, éviter des doubles dépenses sur un exercice comptable.

Jean-Pierre ALIX est d'accord sur le principe de la décentralisation, mais, en rappelant aux Directrices d'école les règles déontologiques concernant les revenus des parents ou, plus formellement, en leurs faisant signer une clause de confidentialité.

Aucune autre question n'étant posée, Catherine GAUCHER lit la délibération :

MODIFICATION DE L'ORGANISATION DES CLASSES DE DÉCOUVERTE

Le Conseil Municipal,

VU les circulaires n° 99-136 du 21 septembre 1999, relative à l'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, et n° 2005-001 du 5 janvier 2005, relative aux séjours scolaires courts et classes de découverte dans le premier degré,

Considérant la volonté de pérenniser l'organisation des classes de découverte pour les écoles élémentaires de la Ville,

Vu ses délibérations du 5 juin 2012 et du 3 juin 2013 relatives aux tarifs des séjours,

Vu les avis émis par la commission scolaire,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de poursuivre le financement des classes de découverte, en en confiant l'organisation aux directeurs (trices) des écoles élémentaires, une subvention d'équilibre étant versée par la mairie,

FIXE les critères d'attribution de cette subvention de la façon suivante :

- Versement d'une subvention au choix de chaque école de 25€/enfant/jour ou de 200 €/enfant/séjour, plafonnée à 4 500 € par école,
- Participation des familles en fonction de leur quotient familial selon la méthode de calcul établi par le Conseil Municipal par les délibérations visées ci-dessus (tarif fixé avec l'aide des services municipaux),
- Une enveloppe globale de 1 500 € est allouée pour compenser les effets de l'application du quotient familial,
- Le séjour doit avoir une durée variant de 5 à 10 jours,
- Le coût global du séjour ne doit pas excéder 100 €/jour/enfant ou 800 €/enfant/séjour.

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget communal.

Délibération adoptée par 25 Voix Pour, 1 Abstention (Grégoire Ekmekdje), 1 Contre (Christophe Brosteaux).

Le Maire annonce le quatrième point de l'ordre du jour, et donne la parole à Marie-Hélène AUBERT.

4 - MODIFICATION DE L'ACTIVITÉ « GYM SENIORS » - TARIF COMPLÉMENTAIRE

Marie-Hélène AUBERT reprend et développe le rapport de présentation :

Par délibération du 9 mai 2011, le Conseil Municipal a décidé la mise en place d'une nouvelle activité municipale dénommée « Gym Seniors », destinée aux personnes de 65 ans et plus. La fréquence a été fixée à une séance d'une heure par semaine, pour un tarif forfaitaire de 20 € par trimestre d'année scolaire.

Cette activité rencontre un grand succès et la demande de mise en place d'un second créneau se fait de plus en plus pressante. Cela est possible dans le planning de l'éducateur sportif assurant cette prestation, donc sans frais de personnel supplémentaire.

Il est proposé au Conseil Municipal de mettre en place ce second créneau hebdomadaire de « Gym Seniors » et de porter le tarif de cette activité à 25 € par trimestre.

Ce nouveau tarif donnera accès aux 2 séances pour les participants qui le souhaitent.

Marie-Hélène AUBERT ajoute que cette activité a généré en 2012 une recette de 1 220 €. Elle précise également que les séances sont programmées les lundis et vendredis matin, et que le « P'tit J'bus » pourra assurer le transport vers le CSA uniquement le lundi.

Christophe BROSTEAUX demande pourquoi la gestion est municipale et non associative.

Véronique VERLAINE répond que la gymnastique volontaire réunit 20 à 25% de seniors. Elle signale que les deux activités sont vraiment différentes et qu'il n'y a donc pas de concurrence, la « Gym Seniors » étant plutôt orientée vers une gymnastique de prévention.

François SABATIER pense qu'il y a une réelle concurrence vis-à-vis des autres associations au regard du tarif pratiqué. Il suggère d'employer un autre terme que « gym » et de repousser la tranche d'âge à 75 ans et plus.

Le Maire revient sur la question de Christophe BROSTEAUX en précisant que cette demande spécifique de gymnastique douce pour les seniors a été identifiée par Alain PELOSSE, responsable des sports, car aucune association n'y répondait. Il est prêt à laisser la gestion de cette activité à toute association qui souhaiterait s'en charger.

Christophe BROSTEAUX demande pourquoi le tarif n'est pas dépendant des revenus.

Le Maire répond qu'à ce niveau de prestation et de tarif, ce serait trop lourd à gérer.

A une question de Gabrielle TIMBERT, le Maire répond que l'activité est déclarée dans le contrat d'assurance souscrit par la mairie, mais que jusqu'à maintenant, personne n'a demandé à prendre connaissance des conditions générales.

Aucune autre question n'étant posée, Marie-Hélène AUBERT lit la délibération :

MODIFICATION DE L'ACTIVITÉ « GYM SENIORS » - TARIF COMPLÉMENTAIRE

Le Conseil Municipal,

Vu sa délibération du 9 mai 2011 décidant la création de l'activité « Gym Seniors » et en fixant le tarif,

Vu le succès de cette activité,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de mettre place une seconde séance (d'une heure) hebdomadaire,

FIXE le tarif forfaitaire de cette activité à 25 € par trimestre d'année scolaire (au lieu de 20 € auparavant) à compter de Septembre 2013,

DIT que ce nouveau tarif donnera accès aux deux séances hebdomadaires pour les participants qui le souhaitent,

DIT que la recette correspondante sera inscrite au budget communal, sur le crédit prévu à cet effet.

Délibération adoptée par 26 Voix Pour, 1 Abstention (Christophe BROSTEAUX)

Le Maire annonce le cinquième point de l'ordre du jour, et donne la parole à Catherine GAUCHER.

5 - CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES : BILAN D'ACTIVITÉS, MODIFICATION DE LA COMPOSITION

Catherine GAUCHER reprend les grandes lignes du rapport de présentation, fait le bilan d'activités de l'année 2012/2013 et rappelle le fonctionnement du CMJ :

Par délibération du 24 septembre 2012, le Conseil Municipal a décidé la mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ).

Après une année de fonctionnement, il y lieu de présenter le bilan d'activités pour l'année 2012/2013.

Il en ressort une forte implication des jeunes qui ont mené leur projet avec motivation, accompagnés de leur référent.

Lors de la dernière séance plénière du 17 juin dernier, les jeunes conseillers ont émis le souhait de poursuivre leur mission et l'étude de leurs projets pour l'année 2013/2014.

Après concertation avec les membres du CMJ, il est proposé au Conseil Municipal d'en modifier l'organisation de la façon suivante :

- Les CM2 qui souhaitent poursuivre en 6ème, pourront le faire, sous réserve d'en faire la demande écrite,
- Les CM1 peuvent poursuivre ou non en CM2. Si certains ne souhaitent pas poursuivre, des élections partielles seront organisées à la rentrée,
- Des élections seront organisées pour renouveler les représentants des CM1 à la rentrée.

Le Conseil Municipal des Jeunes se composerait alors de :

- Un groupe « primaire » composé de 18 membres CM1 – CM2 : 3 membres par niveau et par école. La classe d'âge des CE2 prévue dans la délibération initiale n'est pas maintenue,
- Un groupe « collège » composé des jeunes souhaitant poursuivre à l'issue du CM2.

Bien évidemment la participation des jeunes au CMJ est conditionnée à l'accord des parents.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ces modifications au fonctionnement du Conseil Municipal des Jeunes.

Catherine GAUCHER remercie et félicite les parents référents qui ont été très proches des enfants et les ont accompagnés. Elle souligne la sensibilisation des enfants à la protection de la nature, et ajoute que leurs projets sont résolument tournés vers les autres, mais aussi, vers la valorisation du patrimoine naturel et culturel. En résumé, elle considère que cette expérience est profitable à tous les niveaux : apprendre à écouter les autres, bâtir des projets qui concernent l'ensemble de la population de la commune, découverte du fonctionnement des institutions avec leurs contraintes et leurs limites, sans oublier le rôle clef des référents qui les ont accompagnés.

Aylic LECONTE souligne que les enfants impliqués depuis le CM1, souhaiteront certainement participer au CMJ et aux projets qui en découlent au-delà de la 6^{ème}.

Catherine GAUCHER répond que la question avance pas à pas et que les décisions seront prises en fonction de la réaction des enfants.

Le Maire ajoute que si le CMJ est ouvert à des tranches d'âge plus élevées, il faudra certainement restreindre la représentation des classes CM1 et CM2. Il précise que cela sera porté au vote du Conseil Municipal le moment venu.

A une remarque de Jean-Paul RIGAL, le Maire suggère que, pour cette année, les dénominations des groupes soient modifiées en collège « primaire » et collège « 6^{ème} » à la place de « collège collège ».

François SABATIER rappelle qu'il était opposé à ce projet il y a un an et qu'il l'est toujours. Il ne voit pas la nécessité d'élire des jeunes pour collecter des jouets pour les enfants défavorisés du Cameroun ou pour confectionner un calendrier. Il ajoute que pendant qu'on s'intéresse à ces groupes, on ne se préoccupe pas des autres enfants. Il propose, dans le cadre de cette démarche pédagogique, d'élire chaque année de nouveaux enfants.

Le Maire répond que les enfants eux-mêmes sont à l'initiative de ces projets, et non les adultes, ce qui a une portée pédagogique non négligeable. Il précise qu'ils sont totalement autonomes dans l'expression et la préparation de leurs projets, et que cela leur permet de prendre en compte les différentes contraintes budgétaires et organisationnelles. Par ailleurs, il stipule que lorsque 10% des jeunes sont élus pour représenter l'ensemble de leur groupe, tous les enfants sont concernés à travers le rapport qui est effectué après chaque Conseil. Le Maire considère qu'il y a donc une réelle mobilisation des enfants autour de ce concept, que cela permet à une partie des jeunes d'être impliquée dans une démarche municipale en se préoccupant de la collectivité et non pas uniquement de leur génération ou de leur groupe scolaire.

Aucun autre commentaire n'étant apporté, le Maire donne la parole à Catherine GAUCHER pour la lecture de la délibération :

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES : BILAN D'ACTIVITÉS, MODIFICATION DE LA COMPOSITION

Le Conseil Municipal,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République,

Vu l'article L 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit la constitution de comités consultatifs,

Vu la délibération du 24 septembre 2012 décidant la création du Conseil Municipal des Jeunes,

Considérant le bilan d'activités du Conseil Municipal des Jeunes pour l'année 2012/2013,

DÉCIDE de poursuivre l'activité du Conseil Municipal des Jeunes,

FIXE sa composition à :

- Un collège « primaire » composé de 18 membres CM1 – CM2 (3 membres par niveau et par école),
- Un collègue « 6ème » composé des jeunes déjà membres et souhaitant poursuivre à l'issue du CM2.

AUTORISE le Maire à établir tout document nécessaire au fonctionnement du Conseil Municipal des Jeunes par décision,

DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget communal.

Délibération adoptée par 26 Voix Pour, 1 Contre (François Sabatier)

DÉCISIONS :

Le Maire donne lecture des décisions prises en application de l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Décision N° 26 / 2013 – Préfecture 29 Août 2013 – Décision de signer une convention avec la Ville de Vélizy-Villacoublay pour la mise à disposition de la piscine pour l'année scolaire 2013 / 2014

Décision N° 27 / 2013 – Préfecture 2 Juillet 2013 – Décision de mettre en vente de nouveaux articles à la boutique du Musée de la Toile de Jouy et de modifier le prix de certains articles déjà en vente

Décision N° 28 / 2013 – Préfecture 3 Juillet – Décision de réévaluer les tarifs de la Cyber Base

Décision N° 29 / 2013 – Préfecture 5 Juillet 2013 – Décision de prolonger jusqu'au 14 Juillet la remise de 40% sur les articles en vente à la boutique du Musée de la Toile de Jouy

Décision n° 30 / 2013 – Préfecture 26 Juillet 2013 – Décision de signer un avenant n° 2 au marché de location des locaux modulaires « laboratoire d'analyses médicales » sur le parking de la mairie

Décision n° 31 / 2013 – Préfecture 5 septembre 2013 – Décision de signer un avenant n° 5 au marché de nettoyage des locaux pour la suspension du nettoyage du Musée de la Toile de Jouy pendant la période de travaux.

Décision n° 32 / 2013 – Préfecture 5 septembre 2013 – Décision de signer un avenant n° 6 au marché de nettoyage des locaux afin d'intégrer les prestations de vitreries du groupe scolaire du Parc de Diane

AFFAIRES DIVERSES :

- Le Maire annonce la vente effective du Domaine du Montcel au groupe ACAPACE, dont une des activités est de gérer et développer des structures à vocation touristique et événementielle.
A une question de Jean-Pierre ALIX, le Maire répond que le groupe ACAPACE a racheté les parts de la société du Domaine. Il précise que le projet, présenté par un architecte des monuments historiques, est de réhabiliter les locaux du Montcel en vue d'y aménager un lieu privilégié pour les séminaires et les événements d'entreprise. Il ajoute qu'une extension des bâtiments est prévue, dans les limites du PLU et dans le respect des contraintes du site.
Le Maire informe le Conseil Municipal que la présentation de cette opération sera faite dans le prochain numéro de « L'Imprimé ». Il propose par ailleurs que les représentants du groupe ACAPACE soient conviés à une prochaine séance du Conseil Municipal afin qu'ils donnent des informations plus précises sur leur projet, le délai des travaux et leur point de vue quant à la synergie qui pourrait exister entre la Ville et le Domaine.
Le Maire souligne enfin qu'il a pris soin d'exprimer, et de confirmer par écrit, les attentes de la Ville en termes de répercussions économiques et de cohérence avec les activités commerciales et culturelles de Jouy-en-Josas.
- Catherine GAUCHER fait le bilan de la rentrée scolaire : 260 enfants en écoles maternelles et 486 enfants en écoles élémentaires. Les chiffres sont approximativement identiques à ceux de l'an dernier. Elle ajoute que plus de 82% des enfants mangent à la cantine, et qu'il y a également une stabilité concernant les inscriptions à la garderie et à l'étude.
Elle informe qu'il y a eu une augmentation des inscrits au centre de loisirs.
- Jean-Pierre ALIX suggère de parler également de la rentrée des associations sportives. Il cite l'exemple du TCJ qui regroupe 160 adhérents et qui, selon lui, a une fonction éducative évidente. Il souhaiterait que, lors d'un Conseil Municipal, il y ait un compte-rendu sur ces associations, avec des données significatives telles que le nombre d'adhésions, les nouvelles activités, les activités pour les jeunes, etc...
Daniel VERMEIRE propose de ne pas se limiter aux associations sportives, mais, d'élargir ce concept à toutes les associations.
Nathalie AZAÏS s'inquiète concernant la pérennité des activités associatives l'année prochaine alors que les enfants vont reprendre les cours le mercredi matin. Véronique VERLAINE répond qu'un travail va être fait assez rapidement avec les associations pour prendre en compte la réforme des rythmes scolaires.
- François SABATIER évoque le Forum des Associations qui a eu lieu le samedi 7 septembre dernier, et le problème du bruit. Il occupait un stand à l'extérieur en qualité de président du Club de Bridge, et avait de grandes difficultés à échanger à cause d'un volume sonore trop élevé tant au niveau des interventions que des animations. Il précise que désormais, le Club de Bridge ne sera plus présent au

Forum des associations du fait notamment de cette nuisance. Il suggère éventuellement de concentrer en un seul point les hauts parleurs afin que les associations puissent dialoguer sans gêne.

Marie-Hélène AUBERT intervient en précisant qu'une réunion de débriefing a eu lieu et que tout le monde était conscient des difficultés sonores rencontrées pendant le Forum. Les remarques de différentes associations ont été prises en compte afin d'améliorer le problème.

Marie-Hélène AUBERT ajoute par ailleurs, qu'il y a effectivement de plus en plus d'associations qui souhaitent exposer pendant le Forum, d'où l'extension des installations sur la place de la Marne. Elle signale également que l'opportunité pour les associations de montrer leur savoir-faire ou de se faire connaître remporte un grand succès, et qu'elles ont la possibilité d'occuper un stand à l'intérieur de la Salle du Vieux Marché si elles souhaitent être plus au calme. Elle précise que l'affluence est la même aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur.

- Le Maire revient sur les propos de Jean-Pierre ALIX concernant les associations. Il suggère de faire, en réflexion avec Véronique VERLAINE, une sélection des associations les plus représentatives, et d'organiser une présentation en Conseil, soit, sous la forme d'un tableau, soit, en conviant deux ou trois présidents d'association, de façon à avoir une compréhension complète de leur activité et de leur fonctionnement lors du vote du budget.
- François BRÉJOUX parle de la soirée d'ouverture de la saison culturelle 2013/2014 qui a eu lieu le samedi 14 septembre. Il précise que cette soirée a été un grand succès puisque 380 personnes avaient réservé des places. Il ajoute qu'elle s'est déroulée en trois parties :
 - Une présentation du programme de la saison avec des extraits vidéo des spectacles à venir, des interventions et des interprétations musicales et théâtrales,
 - Un cocktail dinatoire pendant lequel la vente de places de spectacle a été supérieure à celle enregistrée l'année dernière.
 - Une représentation des "Fourberies de Scapin", jouée par la Compagnie Avanti, et mise en scène par Carlo Boso.

Jean-Pierre ALIX, dans le but de valoriser les associations et d'éviter une promotion inégale, souhaiterait que toutes les offres culturelles soient présentées à l'occasion de cette soirée.

Marie-Hélène AUBERT et François BRÉJOUX pensent avoir recensé toutes les offres sur Jouy mais, lui proposent de leur transmettre ses suggestions.

- Jean-Paul RIGAL souhaiterait savoir si l'application mobile pour le musée de la Toile de Jouy est disponible. Gabrielle TIMBERT répond qu'elle est cours de validation, et que l'Association « Les Amis du Musée de la Toile de Jouy » viendra la présenter au Conseil Municipal quand elle sera terminée, vraisemblablement avant le 1er décembre prochain.

Marie-Hélène AUBERT ajoute qu'elle était en démonstration lors du Forum des Associations.

- Jean-Pierre ALIX revient sur la vente du Domaine du Montcel en précisant que l'opposition ne souhaite évidemment pas que le site reste dans l'état de déshérence dans lequel il se trouve. Il souligne que « nous sommes à deux jours de la fin du droit de préemption par la commune ». Le Maire répond qu'il n'y a pas de droit de préemption. Ludovic JAMET ajoute que le Montcel ne fait pas partie du périmètre de sauvegarde défini il y a quelques années, qui vise à préempter les baux commerciaux afin de protéger les commerces. Il s'agit ici d'une transaction sur des parts de société, pour laquelle la mairie n'est pas sollicitée.

Jean-Pierre ALIX pense que le sujet est important pour le développement et l'équilibre du centre de Jouy. Il aurait souhaité que les élus reçoivent une information de la part du Maire pour se forger une idée sur ce qui va se développer sur le site du Montcel.

Jean-Pierre ALIX demande par ailleurs s'il y a eu plusieurs offres d'achat avec des projets différents. Le Maire répond qu'il a rendu publique l'information dès qu'elle a été certaine, et qu'il n'y a pas eu de réel projet alternatif. Trois autres propositions, qui n'ont pas abouti, s'orientaient également vers une activité séminaire et événementiel. Le Maire ajoute que l'hypothèse que la commune se porte acquéreuse des murs a été abordée, et ensuite abandonnée au regard du montant de la transaction et de la réhabilitation (environ 20 millions d'euros).

En réponse à une autre remarque de Jean-Pierre ALIX, le Maire informe le Conseil que le groupe ACAPACE compte aménager des salles de conférence et un point de restauration dans le château ainsi que 120 à 140 chambres réparties entre le château, le chalet et le village. Il souligne la nécessité de vérifier que cela rentre bien dans le COS voté lors du précédent Conseil Municipal, le 1^{er} juillet 2013. Il ajoute que le respect du PLU et du classement du site fait bien sûr partie des attentes de la Ville.

Jean-Pierre ALIX craint qu'un projet de ce type masque une opération immobilière. Il souhaiterait que toutes les garanties soient étudiées afin d'éviter de se retrouver face à un autre projet alors que toutes les autorisations de travaux ont été délivrées. Le Maire répond que les termes du PLU ne permettent pas d'envisager d'opération immobilière, et que le groupe ACAPACE en accepte les règles.

Daniel VERMEIRE souligne la nécessité d'une recherche commune entre la Ville et le Domaine du Montcel afin que le public ait accès aux œuvres d'art qui se trouvent dans le parc. Il précise que la demande est assez forte de la part de la population de Jouy et des visiteurs, et que cela pourrait être inscrit dans le développement touristique de la Ville. Le Maire précise que plusieurs attentes ont été formulées à l'acquéreur ; l'une d'entre elles était précisément d'assurer une « perméabilité » quant à l'accès au parc à des dates déterminées, mais aussi de contribuer à des échanges culturels.

- Le Mairie signale que le mercredi 18 septembre, Phebus propose aux résidents du Parc de Diane de découvrir gratuitement la ligne GHP qui dessert la gare de Jouy-en-Josas, HEC et le Parc de Diane. Il demande que l'information soit diffusée au plus grand nombre. Ludovic JAMET répond que cela a été fait.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire lève la séance.

Fait à Jouy-en-Josas, le 9 octobre 2013,

Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Bellier', with a long horizontal flourish extending to the right.

Jacques BELLIER.